



# Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 7 décembre 2009

## DÉPENSER LES DENIERS PUBLICS COMME S'IL S'AGISSAIT DE SON PROPRE ARGENT, DÉCLARE LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

(TORONTO) Dans son septième Rapport annuel, déposé aujourd'hui devant l'Assemblée législative, le vérificateur général de l'Ontario, Jim McCarter, constate que « souvent, les fonds publics ne sont pas dépensés avec suffisamment de diligence et de supervision », et il demande que le gouvernement de l'Ontario « dépense les deniers publics comme s'il s'agissait de son propre argent ».

« L'optimisation de l'argent des contribuables doit être une priorité de la haute direction, sinon elle ne deviendra certainement pas une priorité dans l'esprit des personnes responsables de la prestation des services au public », a déclaré M. McCarter. « Compte tenu tout particulièrement de la période difficile que nous traversons sur le plan financier, il sera essentiel d'adopter une telle mentalité si le gouvernement veut pouvoir surmonter la difficulté importante que constitue le déficit croissant et maintenir la prestation de services au public. »

M. McCarter indique que son Bureau a constaté une variété de problèmes concernant la façon dont les fonds publics sont dépensés, y compris le fait que des ministères paient trop cher pour des biens ou des services et qu'on ne s'assure pas que seules les personnes admissibles reçoivent des prestations gouvernementales. Le Rapport fait notamment état des constatations suivantes :

- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a dépensé environ 347 millions de dollars pour acheter à 294 000 personnes des appareils et accessoires fonctionnels, comme des triporteurs et quadriporteurs et des systèmes d'oxygénothérapie à domicile, mais en raison d'une surveillance inadéquate, il a payé des prix beaucoup trop élevés pour certains de ces appareils.
- Des frais d'utilisation totalisant 500 millions de dollars que perçoit tous les ans la province pourraient être jugés illégaux, à moins que le gouvernement prenne les mesures législatives nécessaires.
- Les montants payés en trop à des bénéficiaires au titre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et du programme Ontario au travail ont augmenté de 35 % depuis notre dernière vérification de ces programmes et totalisent maintenant 1,2 milliard de dollars, et l'on ne déploie pas suffisamment d'efforts pour éviter dès le départ le versement des sommes en trop.
- Le gouvernement a déclaré que des économies de 45 millions de dollars réalisées grâce au programme d'achats groupés d'AchatsOntario avaient été réaffectées aux services de première ligne, mais cette affirmation ne résiste pas à l'analyse. Dans les faits, un montant de 20 millions de dollars a été conservé par l'un des organismes pour combler ses propres besoins et, en ce qui concerne la tranche restante de 25 millions, AchatsOntario n'a pas été en mesure de montrer que les fonds avaient effectivement été réaffectés aux services de première ligne.

M. McCarter a également relevé d'autres cas où il fallait améliorer le traitement des finances publiques :

- Le gouvernement ne dispose pas de suffisamment d'information pour évaluer l'état du portefeuille immobilier social de la province, dont la valeur atteint 40 milliards de dollars, et déterminer si l'offre permet de répondre à la demande.
- Le Fonds pour la recherche en Ontario n'a pas respecté son engagement et son mandat selon lesquels il doit soutenir la recherche axée sur la mise en marché. Il s'est plutôt employé à financer de la recherche théorique qui n'était pas nécessairement axée sur les possibilités de commercialisation.
- Trop peu d'Ontariens savent que le gouvernement offre des services de santé par téléphone et des services d'aide aux consommateurs, et le gouvernement n'a pas déployé suffisamment d'efforts pour informer la population de l'existence de ces services.

- La dette non provisionnée de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la CSPAAT) – soit l'écart entre ses actifs et les prestations qu'il devra payer à un moment précis – n'a cessé de croître depuis 2001 et s'établit maintenant à plus de 11 milliards de dollars. À moins que des mesures soient prises pour remédier à la situation, la CSPAAT pourrait être incapable de respecter entièrement ses obligations au titre des prestations payables aux travailleurs.

Le Rapport annuel du vérificateur comprend des constatations relatives à 14 vérifications de l'optimisation des ressources et examens effectués dans la dernière année. Le Rapport, de même que les brefs communiqués (énumérés ci-après) concernant les vérifications, les examens, le chapitre sur les Comptes publics de la province (chapitre 2) et celui sur l'examen des publicités gouvernementales par le vérificateur (chapitre 5), sont accessibles à l'adresse [www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca).

Communiqués relatifs aux vérifications de l'optimisation des ressources et à l'examen :

- « Le contrôle des paiements pour les appareils et accessoires fonctionnels laisse à désirer »
- « Les ponts de l'Ontario ne sont pas adéquatement inspectés et ne font pas l'objet des travaux de réparation requis »
- « Le public n'est pas suffisamment informé des services de protection du consommateur »
- « L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation doit effectuer une surveillance plus étroite »
- « Certains frais d'utilisation facturés par le gouvernement pourraient être jugés invalides »
- « Les processus de lutte contre les infections dans les foyers de soins de longue durée doivent être améliorés »
- « Le Secrétariat de la littératie et de la numératie ne cible pas ses dépenses efficacement »
- « Les économies réalisées grâce à AchatsOntario ne sont pas réaffectées aux services de première ligne »
- « L'admissibilité aux prestations d'invalidité ne fait pas l'objet d'une vérification adéquate »
- « La recherche financée par l'Ontario n'est pas axée comme il se doit sur la mise en marché »
- « Les paiements effectués dans le cadre du programme Ontario au travail doivent faire l'objet d'un examen plus rigoureux »
- « La province a peu de renseignements sur l'état du parc immobilier social »
- « Les services de santé par téléphone : il y a trop peu d'appels, et un trop grand nombre d'appelants qui raccrochent »
- « La dette non provisionnée de la CSPAAT pourrait mettre en péril le versement des prestations futures »

Communiqués relatifs au chapitre 2 et au chapitre 5 :

- « La dette non provisionnée de la CSPAAT et le démarrage lent des subventions d'infrastructure suscitent l'inquiétude »
- « La loi sur l'examen des publicités fonctionne bien, mais le vérificateur général exprime néanmoins quelques préoccupations »

Le *Rapport annuel 2009* contient également un chapitre sur les examens de suivi des vérifications de 2007.

*Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario est indépendant du gouvernement et de son administration.*

*Cette indépendance garantit que le Bureau s'acquittera de manière objective de ses responsabilités de vérification et de compte rendu. Le Bureau donne des renseignements et des conseils qui aident l'Assemblée législative à tenir le gouvernement responsable de sa gestion des fonds publics.*

Renseignements :

Jim McCarter  
Vérificateur général  
(416) 327-1326

Andréa Vanasse/Joel Ruimy  
Communications  
(416) 327-2336